

Systeme d'Information et de Communication Administrative

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du,
relatif aux prestations administratives fournies par les services relevant du ministère de
l'intérieur et du développement local et les établissements sous tutelle et aux conditions
de leur octroi.

(Jort N°..... du)

Organisme : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local

Domaine de la prestation : ATTESTATIONS ET AUTORISATIONS DÉLIVRÉES PAR LES
GOUVERNEURS ET LES « OMDAS »

Objet de la prestation : certificat d'exercice d'une activité agricole

Conditions d'obtention

Exercice de l'activité agricole

Pièces à fournir

- Présentation de la carte d'identité nationale

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Une demande orale ou écrite au nom du chef du secteur " omda " territorialement compétent.- Enquête sur l'identité de demandeur- Remise du certificat demandé par le chef du secteur " omda "	<ul style="list-style-type: none">-L'intéressé-Le chef du secteur " omda "	Immédiatement ou après enquête.

Lieu de dépôt du dossier

Service: Le secteur " Imada "

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service: Le secteur " Imada "

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement ou après enquête.

Références législatives et / ou réglementaires

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Circulaire du premier ministre n° 59 du 18 /12/1991.- Circulaire du ministre de l'intérieur n° 50 du 11/12/ 1991. |
|--|